Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNIQUE EN SUISSE

Le partenariat privé-public, une nouvelle donne pour la médecine vaudoise

La Société Vaudoise de Médecine (SVM) et le Département de la Santé et de l'Action Sociale du canton de Vaud (DSAS) ont conclu un accord de partenariat visant à régler de manière pragmatique une série de problèmes concrets, à commencer par la relève médicale. Unique en Suisse, cette alliance vise à garantir à l'ensemble de la population vaudoise un accès à des prestations médicales de qualité et de proximité.

En raison notamment de l'évolution démographique, le système de santé vaudois sera confronté à des défis majeurs ces prochaines années. Les enjeux sont cruciaux : l'équité de l'offre ambulatoire, la liberté thérapeutique du médecin, la liberté de choix du patient, la relation médecin-malade sont en question.

Pour répondre aux besoins croissants de la population vaudoise et dans un contexte de pénurie médicale, il s'avère nécessaire de trouver des solutions tout à fait nouvelles aux défis socio-économiques à venir. Le moment est venu pour les acteurs en présence de mettre leurs forces en commun, dans une logique partenariale. C'est dans cet esprit que la Société Vaudoise de Médecine (SVM) et le Département de la Santé et de l'Action Sociale du canton de Vaud (DSAS) se sont lancés dans une démarche inédite qui n'a pas son équivalent en Suisse.

Une convention-cadre de partenariat a été signée. Entrée en vigueur le 1er septembre 2010, elle a pour but de trouver des solutions concertées aux problématiques susceptibles d'avoir un impact sur la permanence et la qualité du système de santé vaudois. Le changement est radical : les médecins deviennent une force de proposition dont l'expertise et la connaissance du terrain sont non seulement valorisées mais prises en compte.

Par cette collaboration formelle et régulière, l'État et les médecins vaudois entendent renforcer l'exercice de la médecine en libre pratique et en milieu hospitalier en lui fournissant des conditions-cadres favorables, faciliter l'accès des Vaudoises et des Vaudois à une médecine de proximité et renforcer le lien entre les patients et leurs médecins.

D'emblée, les partenaires se sont attelés à trouver des solutions concrètes dans cinq domaines essentiels pour l'avenir : la relève et la formation médicales; la garde médicale, dont on connaît l'importance pour les régions périphériques ; la clause du besoin, l'une des causes de la pénurie médicale actuelle ; la récolte de données démographiques et épidémiologiques fiables, sans lesquelles un véritable pilotage du système de santé n'est pas possible ; et les réseaux de soins (Managed Care).

Après quelques mois d'existence, le partenariat a déjà prouvé son utilité : les divergences dans le traitement des demandes de dérogation à la clause du besoin sont devenues rares, la SVM et ses groupements étant systématiquement pris en considération. L'Etat tire de réels bénéfices, ses décisions étant étayées de données solides.

Sur le plan pratique, un comité de pilotage, un secrétariat permanent et des groupes de travail ont été constitués pour faire aboutir les projets engagés. Un financement commun, sous la forme d'un fonds professionnel constitué à parts égales, a été attribué pour assurer au partenariat l'autonomie nécessaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 juin 2011

Prof. René Chiolero, président du Comité de pilotage, 079 449 48 48 - Dr Jean-Pierre Pavillon, Président de la SVM, 079 446 35 44 - DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04